

## DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ



### UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

### PRÉ-DEMANDE A EFFECTUER AVANT DE VENIR

directement via le site internet ANTS : <https://ants.gouv.fr/>

ou sur le site Internet de Meximieux : <https://ville-meximieux.fr/vos-demarches/papiers-didentite/>

## LISTE DES PIECES A FOURNIR (venir avec les originaux)

### POUR LES PERSONNES MAJEURES et MINEURES :

- ANCIENNE CARTE D'IDENTITÉ (périmée de moins de 5 ans), sinon :
- OU ACTE DE NAISSANCE DE – DE 3 MOIS (en cas de perte, de 1<sup>ère</sup> demande ou si la CNI périmée de + 5 ans, ou en cas de discordance entre le passeport et la carte d'identité) ou PASSEPORT (-2 ans)
- **EN CAS DE PERTE** : PASSEPORT en cours de validité ou ACTE DE NAISSANCE INTÉGRAL datant de – de 3 mois + justificatif comportant une photographie (carte vitale, carte de train...).

**⚠ En cas de non restitution de l'ancienne carte d'identité, un timbre fiscal d'un montant de 25 € doit être acquitté.**

- 1 PHOTO D'IDENTITÉ RÉCENTE, **MOINS DE 6 MOIS** CONFORME ET EN COULEUR aux nouvelles normes (la photo doit être nette, sans pliure, ni traces. Elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan. La tête doit être nue, les couvre-chefs sont interdits. Le sujet doit fixer l'objectif. Il doit adopter une expression neutre et avoir la bouche fermée. Il ne doit pas sourire).
- FILIATION : vous devez être en mesure de nous indiquer oralement votre filiation (Nom, Prénoms, date et lieu de naissance de vos parents)
- 1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE DATANT DE MOINS DE 1 AN A VOTRE NOM. facture EDF, SOGEDO, quittance de loyer, avis d'imposition, facture téléphone
  - **Apporter l'original.**
  - pour les personnes majeures hébergées, merci de fournir le justificatif de domicile de l'hébergeant ainsi qu'une attestation précisant la date du début de l'hébergement ainsi que la carte d'identité de l'hébergeant.
- POUR LES ETRANGERS DEVENUS FRANÇAIS, POUR LES FRANÇAIS NÉS A L'ETRANGER ET POUR CEUX NÉS EN FRANCE DONT LES PARENTS SONT NÉS A L'ETRANGER, FOURNIR UN CERTIFICAT DE NATIONALITÉ FRANCAISE (uniquement si première demande, perte ou pièce périmée de plus de 2 ans).
- SI VOTRE SITUATION a changé (mariage, veuvage, changement de nom) merci de fournir les actes officiels.

### POUR LES PERSONNES MINEURES, FOURNIR EN SUPPLEMENT DES PIECES CI-DESSUS :

- **LE LIVRET DE FAMILLE**, CNI du parent accompagnant ainsi que son justificatif de domicile.
- **DANS LE CAS D'UN DIVORCE**, merci de joindre l'original du jugement définitif et complet avec la mention d'autorité parentale.

**⚠ En cas de garde alternée**, les deux parents doivent se présenter avec un justificatif de domicile chacun + CNI et ils doivent signer une autorisation parentale).



L'INTERESSÉ DOIT SE PRÉSENTER PERSONNELLEMENT EN MAIRIE AFIN DE DÉPOSER SA DEMANDE ET D'APPOSER SES EMPREINTES DIGITALES ! TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE ET UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS DEVRA ETRE FIXÉ SELON NOS DATES DE DISPONIBILITÉS.